

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 janvier 2006

**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN  
**Secrétaire** : M. PERRON  
**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. BAZIN - Mme JARZAGUET - M. JAPIOT - Mme WILLIAMS - Mme CHOUX - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALT - Mme VANDRIESSE  
**Membres excusés** : M. ALLAERT - M. DANIERE (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme BERNARD - M. BRIOT - Mme KAROUBI (pouvoir M. BAZIN) - M. J.P. GUION (pouvoir M. JAPIOT) - M. DUGOURD  
**Membres absents** :

**OBJET  
DE LA DELIBERATION**

**Logement à loyer modéré – Convention de rénovation urbaine d'agglomération – Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon - Opération de construction de quatre vingt quatorze logements, places des Savoirs et Centrale, aux Grésilles, ainsi que rues François Dameron et Robert Folz - Participation de la Ville**

Monsieur Pribetich, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 mars 2005, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la convention de rénovation urbaine d'agglomération qui formalise les engagements des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers pour la période 2005-2009 ; cette convention a été signée le 12 mai.

Ce programme de rénovation urbaine d'envergure prévoit une participation de la Ville de 8,154 M d'€ répartis entre :

- les opérations contractualisées en 2001 dans le cadre de l'Opération de Renouvellement Urbain des Grésilles,
- le réaménagement du coeur de quartier et de Grésilles Extension qui fait l'objet d'une convention publique d'aménagement avec l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon,
- le soutien de la construction et de la requalification de logements à loyer modéré.

Au titre de la création de logements aidés prévus dans le cadre de la programmation 2005, l'OPAC fait appel au soutien financier de la Communauté d'Agglomération du Grand Dijon, ainsi qu'à celui de la Ville à hauteur de 284 473 € pour la construction de quatre vingt quatorze logements, d'une surface utile totale de 6 860 m<sup>2</sup> répartis entre les opérations suivantes :

- place des Savoirs (Grésilles ZAC Champollion) :  
42 logements pour une superficie totale de 3 115 m<sup>2</sup>

subvention sollicitée de la Ville : 89 366 €,

soit 2% du coût total de l'opération, qui s'élève à 4 497 236 € suivant le plan de financement actualisé,

- place Centrale (Grésilles) :

26 logements pour une superficie totale de 1 854 m<sup>2</sup>

subvention sollicitée de la Ville : 48 352 €,

soit 2% du coût total de l'opération, qui s'élève à 2 664 460 € suivant le plan de financement actualisé,

- rue François Dameron :

15 logements pour une superficie utile totale de 1 087 m<sup>2</sup>

subvention sollicitée de la Ville : 78 875 €,

soit 5% du coût total de l'opération, qui s'élève à 1 695 600 € suivant le plan de financement actualisé,

- rue Robert Folz (Toison d'Or)

11 logements en vente en l'état futur d'achèvement pour une superficie utile totale de 804 m<sup>2</sup>

subvention sollicitée de la Ville : 67 880 €,

soit 5% du coût total de l'opération qui s'élève à 1 269 680 € suivant le plan de financement actualisé.

Les modalités de versement des subventions de la Ville seraient les suivantes :

- versement d'un acompte de 40% à réception de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux.

En cas de non respect des engagements, la Ville se réserve la possibilité d'exiger le remboursement d'une partie de la subvention ou de ne pas verser intégralement le solde prévu.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° décider d'attribuer à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) de Dijon - représenté par M. Jean-Claude Girard, Directeur Général - 2 bis, rue Maréchal Leclerc - BP 87027 - 21070 Dijon cedex, une participation de la Ville d'un montant global de 284 473 € qui se décompose comme suit :

- place des Savoirs : 89 366 €
- place Centrale : 48 352 €
- rue François Dameron : 78 875 €
- rue Robert Folz : 67 880 € ;

2° dire que le versement de ces subventions interviendra selon les modalités suivantes :

- versement d'un acompte de 40% à réception de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- le solde sur présentation du bilan financier établi à l'issue des travaux ;

3° dire que le montant total de la dépense, qui s'élève à 284 4 73 € sera prélevé sur le crédit ouvert au budget des exercices en cours ou à venir.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour Extrait Conforme  
Le Maire,  
Pour le Maire, le Premier Adjoint,**

**Alain MILLOT**